

PROGRAMME DE MENTORAT POUR JEUNES ET JEUNES ADULTES

Qu'est-ce que le programme de mentorat?

Le programme de mentorat pour jeunes et jeunes adultes (PMJ) de la Société Huntington du Canada (SHC) offre aux jeunes l'occasion d'être encadrés par un mentor formé qui leur offrira l'appui nécessaire aux moments charnières de leur vie. Les jumelages sont virtuels, donc le mentor et le mentoré pourront communiquer par téléphone, par texto, par courriel ou encore sur FaceTime ou les réseaux sociaux.

Objectifs du programme de mentorat de la SHC

- Contribuer à dissiper le sentiment d'isolement.
- Aider les jeunes à prendre des décisions éclairées au sujet de leur vie.
- Encourager les jeunes et les préparer aux défis à venir.
- Donner aux jeunes de l'appui et des modèles de vie positifs.
- Établir un lien entre les jeunes d'un côté, et la JAMH et la communauté Huntington de l'autre.

Qui sont les mentorés?

Les jeunes et jeunes adultes qui choisissent de participer au programme de mentorat pour jeunes sont des personnes affectées par la maladie de Huntington. Ils peuvent avoir une mère/un père atteint de la MH, ou encore un grand-parent, une tante, un cousin, ou un autre membre de la famille, comme ils peuvent être des personnes à risque de développer la maladie. Dans tous ces cas, le programme est conçu dans l'objectif de fournir un appui ainsi qu'un espace où il leur est possible d'exprimer leurs préoccupations. Ces jeunes établiront un contact avec des personnes qui ont une expérience de vie similaire.

Caractéristiques des mentorés

- Ils sont âgés entre 12 et 30 ans.
- Ils font partie d'une famille affectée par la maladie de Huntington.
- Ils cherchent les conseils et le soutien d'un mentor qui vit une expérience similaire.

Les futurs mentorés, et leurs parents si les jeunes sont âgés de moins de 18 ans, devront soumettre un formulaire de demande. La coordonnatrice du programme de mentorat pour jeunes utilisera les renseignements ainsi fournis afin de jumeler le futur mentoré avec un mentor adéquat.

Qui sont les mentors?

Les jeunes adultes bénévoles du programme de mentorat pour jeunes viennent de familles affectées par la MH. Grâce à une expérience similaire à celle des mentorés, ils seront capables de mieux comprendre ces derniers et d'établir des liens avec eux. Tous les mentors suivent un processus de sélection et de formation qui comprend :

- Un formulaire de demande
- Une entrevue
- Des références et la vérification du casier judiciaire
- La participation continue aux séances de formation
- Un accès régulier au soutien des travailleurs sociaux qui leur est offert par la SHC

Les mentors devront s'engager dans le programme pendant un an.

Équipe du programme de mentorat

Coordonnatrice du programme de mentorat pour jeunes

- Mène le processus de recrutement, de filtrage et de sélection des mentors.
- Coordonne la formation initiale et les formations périodiques des mentors.
- Offre un appui soutenu et des conseils en tout temps.
- Effectue un suivi mensuel.
- Outille les mentors des compétences nécessaires pour appuyer les jeunes.
- Reçoit et examine les demandes des mentorés, et travaille sur le jumelage.
- Agit comme personne-ressource pour les questions en lien avec le PMJ.

Tuteur du programme de mentorat pour jeunes

- Fournit en permanence soutien et conseils.
- Fait le point mensuellement avec les mentors.
- Offre aux mentors les habiletés nécessaires pour soutenir les jeunes.
- Contribue à l'organisation des séances de formation des mentors.

Renseignements additionnels

Pour de plus amples renseignements au sujet du programme et de la participation à titre de mentor ou de mentoré, veuillez communiquer avec le membre des Services aux familles de votre région, sur www.huntingtonsociety.ca/family-services-team, ou avec la coordonnatrice du programme de mentorat pour jeunes, au 1-855-253-0215 ou à mentorship@huntingtonsociety.ca.

L'usage exclusif de l'un ou l'autre genre dans certains passages du présent document ne vise qu'à en faciliter la lecture.